



BULLETIN SYNDICAL LE PERSONNEL

PARCE QU'ENSEMBLE ON SE SOUTIENT! DÉCEMBRE 2020

Mot du président

La négociation en temps de Covid-19

Négocier en temps de crise n'est pas chose facile. En négociation depuis environ un an avec le gouvernement et nous tournons toujours en rond. Il y aura intensification des moyens de pression et des consultations se feront d'ici les prochaines semaines et au retour du congé des Fêtes!

Dans un contexte de crise, nous devons réagir rapidement. Le syndicat a ajusté ses stratégies suite à l'évolution des nouveaux besoins et événements découlant de la pandémie: ajout de journées pédagogiques, temps supplémentaire ouvriers d'entretien cl. II et concierges, etc., tous ces bouleversements dans l'organisation du travail ont affecté nos membres.

C'est le temps pour le syndicat de consulter les membres en évaluant vos besoins, vos inquiétudes, vos demandes et suggestions à travers différentes approches: sondages, rencontres virtuelles par secteurs d'emploi etc. Le syndicat, par ces démarches, veut saisir l'état d'esprit des troupes et présenter vos revendications à la partie patronale. Évidemment cela demande beaucoup d'écoute, d'organisation et de souplesse de part et d'autres en ces temps de Covid-19 et d'autant plus que tout cela doit se faire à distance.

C'est à ce moment même que le rôle des membres et du syndicat prend tout son sens: implication des membres dans la recherche de solutions en vue d'améliorer les conditions de travail.

Plus que jamais, nous devons travailler ensemble, rester en contact et être tenus au courant de ce qui se passe sur le terrain.

Éric Vézina





VOTRE SYNDICAT TRAVAILLE POUR VOUS

RÉSULTATS de la consultation sur l'ajout des 3 journées pédagogiques et le temps de préparation auprès de nos membres : éducatrices, éducatrices cl. principale et techniciennes en service de garde

Dans le cadre de l'ajout de 3 journées pédagogiques et l'ajout de temps de préparation,

sur 120 membres consultés plus de 80% demandent plus de 120 minutes de temps de préparation par journée pédagogique.

DEMANDES SYNDICALES suite à une consultation des membres concernés	Réponses de l'employeur	En résumé
Ajout de temps de préparation pour chaque journée pédagogique. Tenue des journées pédagogiques les vendredis plutôt que les lundis et préférablement non consécutifs. Choix des vendredis plutôt que des lundis afin d'éviter un épuisement tout au long de la semaine. Éviter de mettre en place des journées pédagogiques rapprochées (jours-semaines).	60 minutes accordées pour du temps de préparation payées à 150%. <u>2 lundis et 1 vendredi:</u> Le lundi 7 décembre 2020 Le vendredi 22 janvier 2021 Le lundi 22 février 2021 Les heures ajoutées à l'horaire régulier seront payées 150%	Ajout de 1 heure de temps de planification payée à 150% pour l'ensemble du personnel des SDG (ESG, ESG cl.pr. et TSG). Rémunération à 150% de toutes les heures supplémentaires effectuées en surplus de ce qui est prévu à votre journée normale de travail lors de ces 3 journées pédagogiques. Le respect de la convention collective pour les ajouts d'heures en SDG. (clauses 7-1.28 et 7-1.29).

Par exemple, si tu travailles 5 heures par jour (horaire régulier de travail) et que tu travailles 7 heures lors d'une de ces journées pédagogiques ajoutées, tu seras payé 5 heures à 100% et 2 h à 150% et ton heure de préparation pour chaque journée pédagogique sera payée à 150%.

LE SAVAIS-TU QUE...

SI TU DÉMÉNAGES ET QUE...

tu es salarié régulier ou si tu as un remplacement de plus de 6 mois, tu as droit à une journée payée pour ton déménagement. N'oublie pas de faire ton changement d'adresse au syndicat: spstl@videotron.ca. De plus, tu dois nous faire parvenir ton adresse courriel autre que celle du centre de services.

QUE SUITE À L'OBTENTION D'UN POSTE TU AS DROIT À UNE PÉRIODE D'ADAPTATION ...

tu peux décider de retourner à ton ancien poste dans les 30 jours suivant ta mutation ou ta promotion. L'employeur, lui, a 3 mois pour te retourner à ton poste, suite à ta mutation ou ta promotion si, tu ne t'acquittes pas convenablement de tes nouvelles tâches.

QUI SOMMES-NOUS

Le syndicat du personnel de soutien des Trois-Lacs représentent 1 054 membres et 43 classes d'emplois. La Fédération du personnel de soutien scolaire représente près de 27 000 membres dans les différentes commissions scolaires à travers la province. La Centrale des Syndicats du Québec représente plus de 190 000 membres, dont près de 130 000 en éducation.

RETROUVEZ-NOUS

SUR LE SITE WEB

<http://spstl.lacsq.org/>



QUE TU PEUX DEMANDER DES CRAMPONS...

en faisant une demande à ta direction d'école pour avoir des crampons. Adresse-toi à ta direction afin de connaître la démarche à suivre.

QUE TU SERAS PAYÉ POUR LE CONGÉ DES FÊTES ...

si tu es salarié temporaire, tu seras payé pour le congé des fêtes si tu as travaillé 10 jours avant ce congé et si tu retournes travailler au centre de services le lendemain de ce congé.

QUE TU AS DROIT À 2 HEURES ET DEMIE DE REPOS PAR SEMAINE...

si tu as droit à deux pauses par jour cela correspond à deux heures et demi payées de repos par semaine. Une bonne raison pour prendre ta pause et te ressourcer!

Tu as droit à 15 minutes de pause payées par demi-journée de travail. Cette pause doit être prise vers le milieu de la période de travail. Une demi-journée de travail équivaut à une période de travail continue de 3 heures ou plus. Si ta journée régulière de travail comporte 6 heures de travail ou plus, tu as droit à 2 périodes de pause.

ASSURANCE ALTER EGO

Campagne d'adhésion obligatoire à tous les membres du personnel: <https://alterego.lacsq.org/>

AS-TU DES QUESTIONS?

Tu peux nous écrire au spstl@videotron.ca pour nous soumettre une question ou appelle au 450 424-4626

